



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2019-061

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2019

Sommaire

09 – SERVICE DEPARTEMENTAL D’INCENDIE ET DE SECOURS DE L’ARIEGE - SERVICE AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET MARCHES PUBLIC

09-2019-07-17-001 - Arrêté préfectoral fixant l'organisation opérationnelle du SDIS de l'ariège lors du passage du 106ème Tour de France cycliste dans le département de l'Ariège le 21 juillet 2019 (17 pages)

Page 3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ARIEGE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
L'ARIEGE

**Arrêté préfectoral fixant l'organisation
opérationnelle du Service Départemental
d'Incendie et de Secours de l'Ariège lors du
passage du 106^{ème} Tour de France cycliste dans le
département de l'Ariège le dimanche 21 juillet
2019**

**La Préfète de l'Ariège
Chevalier de la légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L1424-1 et suivants ainsi que L2219-1 et suivants ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L 711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 1999 portant approbation du règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ariège ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2019 fixant les conditions de passage du 106^{ème} Tour de France cycliste dans le département de l'Ariège le dimanche 21 juillet 2019 ;

Vu la note d'Information NOR : INTS1918015N relative aux conditions de passage du 106^{ème} Tour de France cycliste 2019 ;

Considérant les contraintes de circulation et donc de distribution des secours lors du passage du Tour de France 2019 au regard de la topographie et des réseaux routiers de l'Ariège ;

Considérant la concentration du public attendu au droit du parcours du Tour de France 2019 en Ariège ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions opérationnelles prévisionnelles en relation à la sécurité civile lors du 106^{ème} Tour de France cycliste dans le département de l'Ariège le dimanche 21 juillet 2019 sont annexées au présent arrêté.

Article 2

Le commandement des opérations de secours est assuré par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ariège ou son représentant en tout lieu du département.

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, la directrice des services du cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, le chef de groupement de la gendarmerie, la directrice départementale de la sécurité publique et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Foix, le **17 JUIL. 2019**

La Préfète de l'Ariège

Chantal MAUCHET

PREFECTURE DE L'ARIEGE

ORDRE D'OPERATIONS SECURITE CIVILE

DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS TOUR DE FRANCE 2019 15EME ETAPE

POUR ACTION/

SDIS09/

GGD09/

DAG09/

DDSP09/

MAIRES DU DEPARTEMENT DE L'ARIEGE/

POUR INFORMATION/

EMIZ SUD/

COGIC/

CCTDF/

SDIS11/31/66

REF/ORDRE D'OPERATIONS NATIONAL TOUR DE FRANCE 2019 DGSCGC DU 24
JUN 2019

PRIMO/SITUATION/

ALPHA/CONTEXTE/

Le 21 juillet prochain, l'Ariège sera le théâtre de la 15^{ème} étape de la 106^{ème} édition du Tour de France. Cette épreuve sportive est la 3^{ème} manifestation en matière de retransmission télévisuelle mondiale et est suivie le long de son parcours par de nombreux spectateurs. Notre responsabilité vis-à-vis du public mais aussi la continuité de nos missions à travers un territoire privé temporairement d'axes structurants imposent une organisation particulière.

Les données

3^{ème} évènement sportif au monde, le Tour de France créé en 1903, est une course de 3 semaines se déroulant principalement au mois de juillet et regroupant les meilleurs coureurs cyclistes du moment. Entre 20 et 22 équipes de 9 coureurs sillonnent les routes de France et parfois des pays limitrophes au cours de la vingtaine d'étapes que compte l'épreuve dont la distance totale avoisine les 3500 km. 12 millions de spectateurs de tous âges se massent au bord des routes pour applaudir les coureurs et faire la fête au son de la célèbre Caravane Publicitaire. 3,5

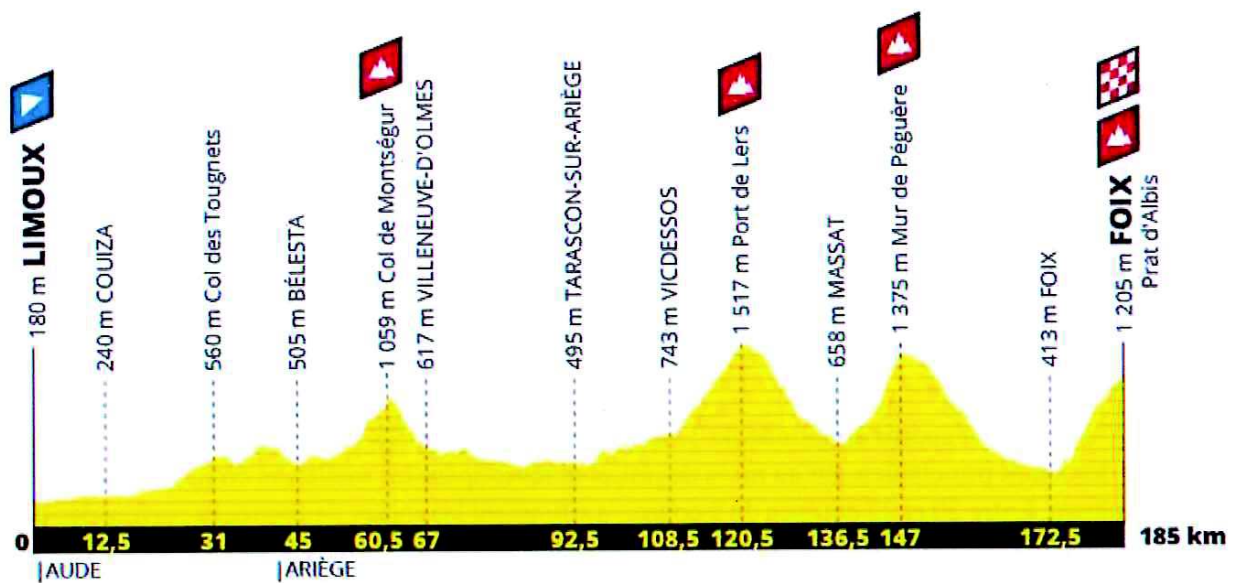
milliards de téléspectateurs suivent les exploits des coureurs dans 190 pays. La société ASO (Amaury Sport Organisation) en assure l'organisation.

15^{ème} étape, dimanche 21 juillet 2019, Limoux-Prat d'Albis, 185 km

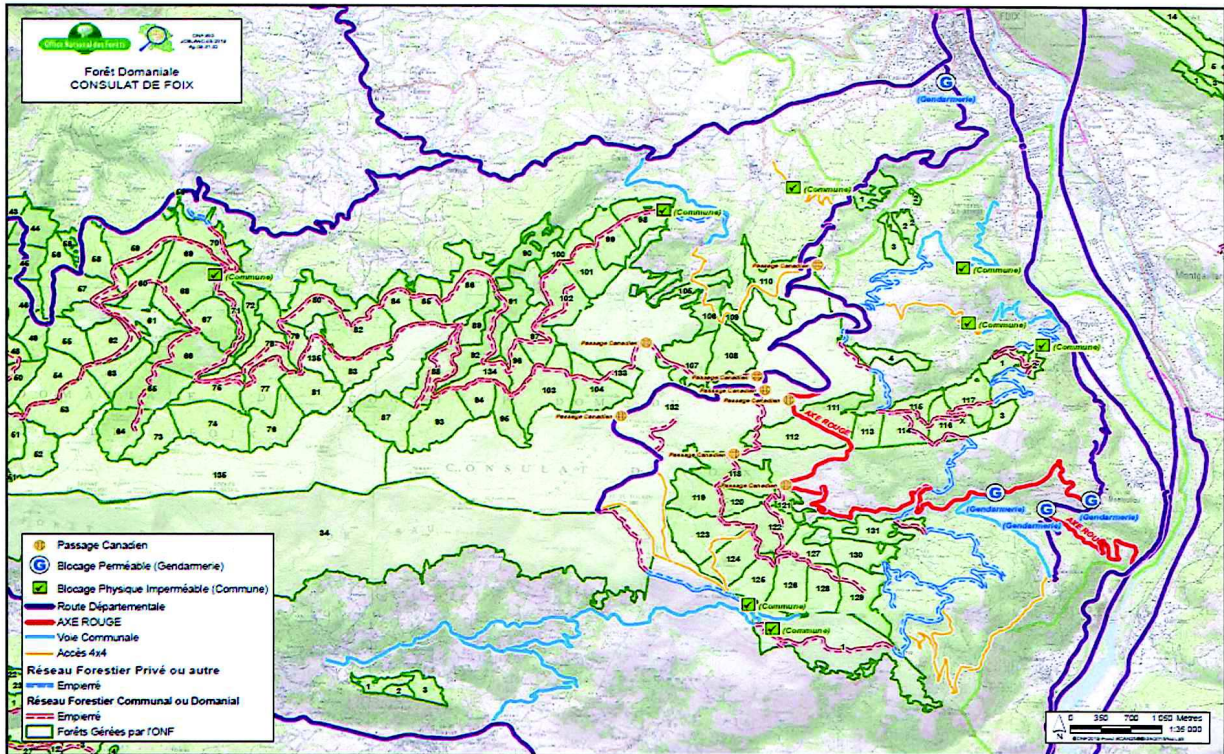
Le dimanche 21 juillet représentera un enjeu sportif susceptible de mobiliser le public car dernière étape des Pyrénées et jour chômé facilitant sa présence nombreuse pour les spectateurs occasionnels. Le 109^{ème} Tour de France sera également le centième anniversaire du « maillot jaune ». Dans cette perspective, des déplacements officiels d'autorités gouvernementales et la présence d'acteurs économiques et politiques de premier plan sont à envisager.

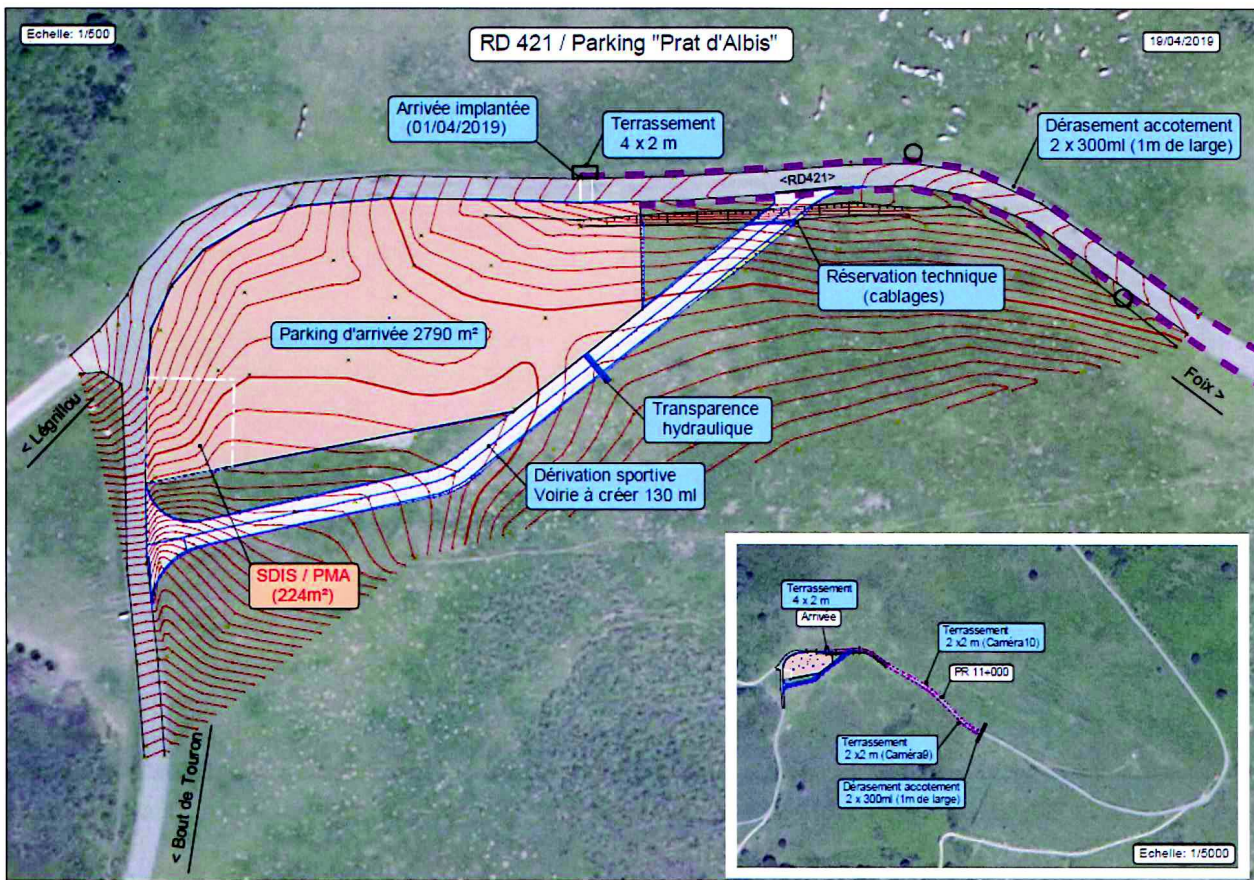
BRAVO/SITUATION GEOGRAPHIQUE

TRACE DE LA COURSE/



ZONE D'ARRIVEE





CHARLIE/METEO/

Des évolutions diurnes orageuses peuvent se produire avec vents forts et chutes de grêles sous les cellules en particulier en montagne. Ces épisodes connus dans la chaîne pyrénéenne se forment généralement l'après-midi ou en fin de journée et exposent à des risques importants de coulées de boue, chute de blocs et d'arbres et d'hypothermie le public massé aux cols et dans les montées des cols. Les structures légères type chapiteau/tente montées pour l'occasion seront des vulnérabilités à prendre en compte. Une évaluation météorologique permettra 48 heures avant d'apprécier ce risque et les adaptations opérationnelles et les éventuelles consignes données au public.

SECUNDO/SITUATIONS ENVISAGEABLES/

Le risque sociologique :

Bien qu'une population cosmopolite, espagnole, italienne, allemande, néerlandaise... et accrue est attendue, celle-ci sera canalisée par la topographie de l'Ariège. La saturation des structures d'accueil hôtelières, des résidences saisonnières et des campings risque d'inciter les spectateurs à utiliser des camping-cars sur le domaine public voire à opter pour le camping sauvage. Des relations étroites entre les offices de tourisme, la préfecture et les services de renseignement seront établies pour évaluer cette possibilité. Une population supplémentaire en Ariège de 100 à 150 000 personnes est ainsi susceptible d'y être accueillie.

Le risque sanitaire :

L'accroissement de la population et surtout les difficultés de circulation liées à la sanctuarisation des axes empruntés par le peloton, ne permettront pas une distribution systématique du secours à victime par voie terrestre depuis nos centres d'incendie et de secours.

Le risque feux de forêts :

La superposition du risque feux de forêts avec le déroulement du Tour de France en Ariège est envisageable et devra être évaluée dans la semaine précédant l'étape pour adapter la posture opérationnelle si la sécheresse est marquée. Les pratiques d'écobuages observées régulièrement en fin de printemps pourraient accentuer ce risque. La présence de populations peu averties à ce risque est susceptible d'augmenter les mises à feu involontaires.

Enfin, le contrat opérationnel au profit de la zone Sud et en particulier pour les départements limitrophes plus exposés à ce risque (11 et 66) devra être expertisé pour une anticipation zonale sur cette journée avec une priorité départementale.

TERTIO/CONCEPT D'OPERATIONS/

Le concept d'opérations retenu repose sur les principes suivants :

- le soutien sanitaire aux coureurs est de la responsabilité d'ASO et des équipes, le secours à toute autre victime est à la charge du SDIS ;

- permanence du secours à personne dans les villes étapes par l'adjonction d'un DPS (poste de secours et moyens de lutte contre l'incendie à formater) dédié aux villages étapes et manifestations associées au Tour de France ;
- jalonnement du parcours du Tour en s'appuyant sur les CIS et des éventuels détachements mobiles de prompts secours et de lutte contre l'incendie dans les intervalles importants (supérieur à 10 km), dans des lieux probables de concentration de spectateurs et pour couvrir les enclaves temporaires ;
- coordination avec le SDIS 11 pour la couverture du point d'entrée en Ariège depuis l'Aude ;
- déploiement d'un poste de secours au Prat d'Albis et étude particulière du secteur Port de l'Hers et Col de Peguère : priorité aux évacuations des urgences absolues et maintien si possible des urgences relatives pour sanctuariser les moyens d'évacuation ;
- délocalisation temporaire de CIS dans le cas de l'isolement de leur secteur de 1^{er} appel ;
- organisation d'un dispositif mobile « balai » se déplaçant dans le sens de la course dont la composition répondra au risque sanitaire et incendie et réarticuler les moyens disponibles vers le secteur arrivée au fil du déroulement de la course pour concentrer les capacités opérationnelles lors de la phase finale de la course (période critique) en exploitant les roclades du réseau routier ;
- organisation d'une réponse sanitaire hélicoptérée en liaison avec les SAMU 09 et 11 et les bases de Pamiers et Perpignan ;
- renforcement éventuel des moyens de lutte contre les feux de forêts par le déploiement de moyens hélicoptérés (loués par le SDIS) et terrestres ;
- assurer la logistique et le soutien des moyens ;
- disposer d'un officier au PC interservices de la course à l'arrivée et d'un PCC en réserve tactique de site dans la ville étape de manière concomitante ;
- interconnecter le CODIS et le PC, ouvrir les TKG210 et 212 en multi-RB et « merging » avec les forces de l'ordre en CONF 100 et 102 ;
- disposer d'une capacité renforcée de secours en montagne en liaison avec le PGHM09 ;
- renforcer les CIS et le CODIS dans le cadre du risque saisonnier ;
- identifier les zones de repli du public en cas de vigilance météorologiques en lien avec les maires ;
- garantir les axes rouges d'évacuation dans le secteur du Prats d'Albis en liaison avec la GGD09 et la DDSP09 ;
- canaliser les demandes de DPS par des organisateurs de manifestations (hors ASO) par le groupement opérations et le service prévision en lien avec la préfecture.

La tutelle du ministère de l'Intérieur

Depuis de nombreuses années, le ministère de l'Intérieur est présent dans le Tour de France cycliste. Cette participation implique la police nationale, la gendarmerie nationale, la sécurité civile et les préfetures.

Elle se décline en deux grandes missions :

- Une mission de sécurité
- Une mission de communication

Concernant l'organisation du Tour de France, le ministère de l'Intérieur délivre au niveau national l'autorisation administrative d'organiser ce type d'épreuve sportive. Au niveau local, chaque préfet de département concerné par le passage du Tour prend un arrêté pour déterminer sur le territoire de sa compétence les conditions de passage de la grande boucle et coordonne la mobilisation des pouvoirs publics et des services de l'Etat dans le département (forces de l'ordre, services d'incendie et de secours, directions départementales des territoires, directions interrégionales des routes, etc.).

Le ministère de l'Intérieur est aussi un partenaire indispensable de la société organisatrice, Amaury Sport Organisation (ASO), pour la sécurité des coureurs, de la caravane du Tour et des spectateurs de l'épreuve.

Au total, ce sont plus de 20 000 policiers et gendarmes qui participent au service d'ordre permettant d'assurer la sécurité des spectateurs présents tout au long du parcours. La police nationale et la gendarmerie nationale jouent un rôle en matière de sécurité au sein de la caravane du Tour, véritable village ambulante de plusieurs centaines de véhicules et de milliers de personnes. Pour ce faire, une « mission police », dirigée par un commissaire de police et composée de dix policiers issus des services de la sécurité publique, assure une mission de liaison et d'assistance. Elle met en place également, lors de chaque étape, un commissariat mobile. Pour sa part, la gendarmerie nationale déploie 45 gendarmes de l'escadron motocycliste de la garde républicaine assurant la sécurisation des coureurs et de la caravane publicitaire, ainsi qu'un officier de liaison auprès des organisateurs. Enfin, la sécurité civile déploie une équipe de 4 sapeurs-pompiers volontaires (FNSPF-DGSCGC) pour conseiller et prévenir les risques éventuels dans la zone technique des médias. Les services d'incendie et de secours des départements traversés mobilisent et déploient leurs sapeurs-pompiers tout au long du parcours afin de porter secours aux spectateurs, à la caravane du Tour et aux coureurs. Le ministère de l'Intérieur est présent également dans la caravane publicitaire du Tour de France.

L'objectif est de promouvoir l'image du ministère, des préfetures, de la police nationale, de la gendarmerie et de la sécurité civile, et ainsi de contribuer au dialogue et au rapprochement entre la population et les forces de sécurité.

La planification du dispositif de sécurité civile

La Préfète de l'Ariège en liaison avec le Préfet de zone Sud, la DGSCGC, l'ARS, ... sont garants des grands principes du concept d'opérations. Ces principes fixent un cadre dans lequel va est planifié le dispositif spécifique du SDIS.

Il sera nécessaire notamment de garantir la distribution du prompt secours des secteurs isolés par le tracé de chaque étape. Dans le domaine du secours à personne, la réponse opérationnelle pourra s'appuyer sur des CCFL, VLTT et VSAV...

Des moyens extra départementaux sont demandés en subsidiarité. Il est à noter que les secteurs du Couserans et du Val d'Ariège ne seront pas directement impactés ou à la marge par le Tour et pourront servir de réservoir de moyens.

L'importance de l'utilisation des vecteurs aériens imposera d'identifier les DZ-LZ exploitables en liaison avec nos moyens propres et maintenues libres par la gendarmerie nationale.

Les journées du 19 et 20 juillet seront consacrées à la mise en « chauffe » opérationnelle des moyens par le déploiement anticipé du DPS du Prats d'Albis le 20, des reconnaissances de l'itinéraire et des zones de concentration du public (stationnement de camping-car, bivouacs dans le secteur de l'arrivée, animations festives la veille au col des Marousses...) et des exercices de transmission pour identifier les zones blanches résiduelles et le comportement du réseau GSM avec l'arrivée du public.

QUARTO/EXECUTION/

Le plan de déploiement cartographique est annexé au présent ordre d'opération.

Le personnel et les centres concernés sont listés dans le tableau ci-dessous avec la chronologie de mise en place :

Dispositif prévu	Détail	SP	Durée et horaires	Observations
Coordination	Activation du CODIS	3/1/1	08h00-fin du dispositif	1 chef de site, 1 chef de colonne, 1 chef de groupe CODIS/1 chef de salle/1 opérateur
	1 officier au COD	1/0/0	8h00 – 20h00	1 officier COD (ltn MARTINEZ)
	1 officier PC arrivée (Prat d'Albis)	1/0/0	8h00 – 20h00	1 officier PC ASO (CDT DELPAS)
	1 équipe RECO RCH	0/1/1	8h00-20h00	
CIS AX LES THERMES	- Garde CIS	0/1/5	08h00 – 20h00	
CIS VEBRE	- Garde CIS	0/1/5	08h00 – 20h00	
CIS TARASCON SUR ARIEGE	- Garde CIS	1/1/10	08h00 – 20h00	

CIS AUZAT	- Garde CIS	0/1/8	08h00 – 20h00	
CIS FOIX	- Garde CIS	2/4/10	08h00 – 20h00	
CIS VARILHES	- Garde CIS	0/2/7	08h00 – 20h00	
CIS PAMIER	- Garde CIS	1/3/10	08h00 – 20h00	
CIS SAVERDUN	- Garde CIS	0/1/5	08h00 – 20h00	
CIS LEZAT	- Garde CIS	0/1/5	08h00 – 20h00	
CIS MAZERES	- Garde CIS	0/1/5	08h00 – 20h00	
CIS LAVELANET	- Garde CIS	0/2/10	08h00 – 20h00	
CIS BELESTA	- Garde CIS	1/2/9	08h00 – 20h00	
CIS LAROQUE D'OLMES	- Garde CIS	0/1/5	08h00 – 20h00	
CIS MIREPOIX	- Garde CIS	0/1/5	08h00 – 20h00	
CIS DONEZAN	- Garde CIS	0/1/5	08h00 – 20h00	
CIS SAINT-GIRONS	- Garde CIS	0/2/10	08h00 – 20h00	

CIS LE MAS D'AZIL	- Garde CIS	0/1/5	08h00 – 20h00	
CIS LA BASTIDE DE SEROU	- Garde CIS	0/2/7	08h00 – 20h00	
CIS MASSAT	-Garde CIS	0/2/7	08h00 – 20h00	
CIS CASTILLON-SENTEIN	-Garde CIS	0/1/5	08h00 – 20h00	
CIS SEIX	-Garde CIS	0/2/7	08h00 – 20h00	
TOTAL CASERNE/CODIS/COD/PC ASO		10/35/1 40		
Liste des participants au Dispositif Prévisionnel Poste de Secours				
Poste de Secours N°1 Col del Teil : 2 SP de 9h (mise en place DPS) à 15h (fin du DPS)				
Poste de Secours N°2 Col de Montségur : 6SP de 9h45 (mise en place DPS) à 15h45 (fin du DPS)				
Poste de Secours N°3 Port de Lers : 4 SP de 11h45 (mise en place DPS) à 17h45 (fin du DPS)				
Poste de Secours N°4 Etang de Lers : 12 SP de 8h (mise en place DPS) à 18h00 (fin du DPS)				
Poste de Secours N°5 Col de Cagnous : 2 SP de 12h30 (mise en place DPS) à 18h30 (fin du DPS)				
Poste de Secours N°6 Col de Péguère : 10 SP de 8h (mise en place DPS) à 18h00 (fin du DPS)				
Poste de Secours N°7 Col des Marrous : 2 SP de 12h30 (mise en place DPS) à 18h30 (fin du DPS)				
Poste de Secours N°8 Prat d'Albis : 23 SP de 08h00 (mise en place DPS) à sur ordre (fin du DPS)				

Armement :

VSAV 2 Saverdun ; VSAV2 4x4 Ax ; VSAV 4x4 Vèbre ; VSAV réserve Pamiers ; VSAV réserve Saint-Girons.

CCFM Bélesta ; CCFM Saint-Girons ; CCF4 Mazères ; CCF4 Laroque d'Olmes.

CCGC Tarascon.

CCFL Bélesta ; CCFL Auzat ; CCFL Mirepoix ; CCFL Ax

Plusieurs VL et VLHR.

Chronologie de déploiement : les moyens prévus seront mobilisés vers les différents sites pour une mise en place aux heures définies ci-après. Le positionnement des moyens et la levée du dispositif seront réalisés sous l'autorité du CODIS.

Le détachement préventif « secteur Col del Teil est prévu de 09h00 à 15h00.

Le détachement préventif « secteur Col de Montségur » est prévu de 09h45 à 15h45.

Le détachement préventif « secteur Port de Lers » est prévu de 11h45 à 17h45.

Le détachement préventif « secteur Etang de lers » est prévu de 08h00 à 18h00.

Le détachement préventif « secteur Col des caougnous » est prévu de 12h30 à 18h30.

Le détachement préventif « secteur Col de Péguère » est prévu de 08h00 à 18h00.

Le détachement préventif « secteur Col des Marrous » est prévu de 12h30 à 18h30.

Le détachement préventif « secteur Prat d'Albis » est prévu de 08h00 à sur ordre.

CODIS/COD prévus de 08h00 à fin du dispositif

Le dispositif prévisionnel de secours mis en place par la Ville de Foix sur les allées de Villote par convention armé par la Croix Rouge Française est placé sous le contrôle opérationnel du CODIS.

QUINTO/SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT/

L'ensemble du dispositif sera placé sous la direction de Madame la préfète de l'Ariège, sous la coordination du système COD-CODIS et le commandement du directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Les cadres armant les centres opérationnels et de coordination se conformeront aux instructions de l'ordre d'opération national rappelé en référence.

Conformément à l'OBDSIC 09, les communications sur l'INPT seront les suivantes :

Régime normal entre les engins et le CODIS : TKG 269- OP1

Opération Tour de France : TKG 273-OP2 ,633 et 654

Opération majeure : TKG 271-CDT et tactique de réserve

Liaisons entre services et autorités : ouverture en « merging » (M) des CONF 100 et 102 et TKG 210 et 212.

Une liaison satellite fournie par le SDIS31 (RSAT31) sera à la disposition du CODIS.

Le réseau CIME (150 MHz) sera utilisé en subsidiarité en cas de problème de couverture.

Un annuaire téléphonique opérationnel est établi par le BSC et est communiqué en annexe du présent ordre d'opération.

SEXTO/LOGISTIQUE/

Alimentation :

Les chefs de centres des différents CIS concernés prendront contact avec le Groupement des Territoires, des Compétences et de la Citoyenneté afin d'engager les dépenses liées aux repas. Les personnels casernés se chargeront eux-mêmes de récupérer les repas. Pour ce qui est des personnels sur les différents secteurs :

Secteur Montségur : les repas seront acheminés par la VL Bélesta.

Secteur Le Port de Lers et l'Etang de Lers : les repas seront pris directement au niveau du restaurant de l'étang ;

Secteur Les Caougnous, Péguère et la Barguillère: la VL de Massat récupèrera les repas chez un traiteur à Massat et par la suite les acheminera sur les 3 secteurs.

Secteur Le Prat d'Albis: Les repas seront acheminés par la VL Foix qui les aura récupérés chez le traiteur ROUCH.

CODIS : Livré par la VL Foix au passage après récupération chez le traiteur.

COD : pris en charge préfecture.

Une attention particulière sera portée aux conditions sanitaires de stockage des denrées alimentaires. D'autre part, les packs d'eau seront fournis par le Service Technique et seront acheminés dans les différents CIS par la navette la semaine précédente.

Tenues :

Le personnel devra se munir de sa tenue de feu complète (veste, cagoule, gants et casque F1). L'ensemble des sapeurs-pompiers seront vêtus de la tenue F1 ou TSI (veste et pantalon), d'un polo, des rangers.

Le personnel présent sur ce service de sécurité devra se présenter dans une tenue réglementaire et identique. De plus, chaque sapeur-pompier prendra la précaution d'adopter une tenue corporelle en respect avec l'uniforme.

